

2021/02/07

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 février 2021 - Délibération n° 2021/02/07

OBJET : COMPLEMENTS A LA DELEGATION DE POUVOIRS ACCORDEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt et un, le 23 février, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 16 février 2021, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : COTICHE Thierry – DESLOGES Georges – BOUDEAU Philippe – PACAUD Patrick – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – SPRINGER Liliane – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – LAGRAVE Annick – GAUTIER Laurent – FLOIRAT Myriam – BENABDELMALEK Clément – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – WEIMANN Véronique – AUBERT Patrick – DUBREUIL Raymond – PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – DUGAY Jean-Pierre – LANDREVIE Laurence – MEYER Christian – FOUCHET Céline – MOREAU Jean-Claude – BUSSIERE Jean-Claude – BORD Jean-Jacques – PAROT Jean-Pierre – ROYERE Joël – SALADIN Christine – LAPLANCHE Patricia – LAINE Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – CANFORA Carmine – GAUDY Sylvain – PICOURET Michel – GAILLARD Thierry – AUGUSTINIAK Jérôme – DUGUET Pierre – TRUFFINET Jean-Claude – RICARD Jean-Michel – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine.

Etaient excusés : VELLEINE-DEMAY Corinne – DUBOUIS Sandrine – FINI Alain – VALLAEYS Gaël – CLONCHON Bruno – FERRAND Marc – LAROCHE Michel – POITOU LE BIHAN Delphine – NOURRISSEAU Pierre-Marie – TROUSSET Patrick – PATAUD Annick.

Pouvoirs :

1. Mme VELLEINE-DEMAY Corinne donne pouvoir à M. DESLOGES Georges.
2. Mme DUBOUIS Sandrine donne pouvoir à M. BOUDEAU Philippe
3. M. M. FINI Alain donne pouvoir à M. MALIVERT Jacques.
4. M. CLOCHON Bruno donne pouvoir à M. EBERTELOOT Dominique.
5. M. LAROCHE Michel donne pouvoir à M. DUGAY Jean-Pierre.
6. M. NOURRISSEAU Pierre-Marie donne pouvoir à M. CANFORA Carmine.

Suppléances : Mme WEIMANN Véronique remplace M. VALLAEYS Gaël – Mme LANDREVIE Laurence remplace M. FERRAND Marc – Mme LAPLANCHE Patricia remplace Mme POITOU-LE BIHAN Delphine – M. PICOURET Michel remplace M. TROUSSET Patrick – M. TRUFFINET Jean-Claude remplace Mme PATAUD Annick.

Secrétaire de séance : M. DUGAY Jean-Pierre.

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
		Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
64	51	57			
Pour	Contre				
46	7	4	-	-	-

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) |

Vu la délibération n°2020/07/31 du Conseil communautaire en date du 29 juillet 2020 portant délégations de pouvoirs du Conseil communautaire au Bureau;

Le Président rappelle les délégations exercées actuellement par le Bureau communautaire :

- « Prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, pour des marchés dont le montant initial est compris, lorsque les crédits sont prévus au budget, entre **12 000,00 € HT** et **jusqu'à la limite des marchés à procédure adaptée**, lorsque les crédits sont prévus au budget.
- Autoriser *toutes* les demandes de subventions au profit de la Communauté de communes et d'approuver les plans de financements correspondants, ainsi que toute modification de ceux-ci, en conformité avec les autorisations budgétaires ou en vue de faire confirmer des financements permettant l'inscription ultérieure des opérations au budget. »

Pour faciliter le fonctionnement courant de la Communauté de communes, 10 délégations de pouvoirs supplémentaires ont été identifiées, afin de permettre au Bureau de prendre toute décisions concernant :

1- Le règlement amiable des litiges nés de l'exercice des compétences de la Communauté de communes par la conclusion de protocoles transactionnels dont l'incidence financière pour la Communauté de communes n'excède pas 10 000€, toutes charges incluses, hors frais d'avocats.

2- L'ensemble des conventions opérationnelles du service « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés – économie circulaire » pour l'exercice de la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés », relevant ou ne relevant pas du champ de la commande publique.

Exemples de délibérations :

- Reprise des déchets ménagers recyclables
- Contrat de collaboration pour la collecte et la reprise gratuites des piles et accumulateurs portables usagés en déchetterie
- Convention relative à la collecte et au traitement des déchets papiers.
- Convention de collecte séparée des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers
- Signature d'une convention relative à la collecte séparée des lampes usagées en déchetterie intercommunale et à leur reprise
- ...

3- L'entretien et la gestion courante du patrimoine intercommunal, lorsque les crédits sont prévus au budget et dans le respect de la délégation accordée par le Conseil au Bureau pour la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et de leurs avenants.

Exemples de délibérations :

- Signature d'une convention pour le déneigement des voies intercommunales.
- Signature de conventions de prestations avec des Communes membres pour l'entretien de bâtiments et sites intercommunaux

4- L'ensemble des obligations règlementaires de type demandes d'agréments, d'autorisations, pour le fonctionnement des services et des équipements communautaires, accueillant du public

Exemples de délibérations :

- Délibération agrément RAM.
- Désignation d'un titulaire unique pour les licences d'entrepreneur du spectacle.
- Animation Natura 2000 de l'étang Bourdeau et plan de financement associé

5- L'ensemble des procédures de dématérialisation des actes de la Communauté de communes.

Exemples de délibérations :

- Convention avec le Centre de Gestion pour dématérialisation des procédures CNRACL.

- Autorisations d'envoi des actes administratifs par voie électronique et avenant à la convention en cas de changement d'opérateur : « ACTES »

6- Les autorisations diverses, conventions, nécessaires à l'exercice des compétences intercommunales ou à des missions d'assistance auprès des communes, sans incidences financières et ne relevant pas du champ de la commande publique

Exemples de délibérations :

- Délibération sur modèle type de convention avec propriétaires ou exploitants pour travaux contrats de rivière.
- Délibération convention GEPATGERI pour assistance aux Communes membres pour « Transbois » et « Forêt Data ».

7- L'adhésion aux organismes ou à des dispositifs partenariaux, à l'exception de l'adhésion à un établissement public, sans incidences financières ou avec incidences financières limitées à 5000 € par an et par organisme partenaire et dans le respect des crédits prévus au budget.

8- La préparation et l'approbation des conventions cadre de partenariat, leurs éventuels avenants et leur renouvellement, sans incidences financières.

9- Les modifications statutaires des structures auxquelles adhère la Communauté de communes, n'impactant pas son périmètre et sans incidences sur la qualité de service et les coûts qui lui sont répercutés.

10- Le versement d'une avance à la subvention de fonctionnement allouée à l'Office de Tourisme Intercommunale dans le cadre de la convention d'objectifs approuvée par le Conseil communautaire, dans la limite de 50 000€.

Le Président rappelle que toute décision prise dans le cadre des délégations accordées par le Conseil communautaire fait systématiquement l'objet d'une information en fin de séance du Conseil.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Décide d'accorder les 10 délégations précitées au Bureau communautaire, en complément des 2 délégations déjà consenties par la délibération n°2020/07/31 du Conseil communautaire en date du 29 juillet 2020.

Fait et délibéré le jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

